

OBJET : Commission Vie Étudiante

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous un rappel au sujet du déroulement des prochaines commissions Vie étudiante :
Ce rappel ne remplace pas la lecture du règlement du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

Direction de la Formation et de la Vie Universitaire

Commissions Vie étudiante 2022-2023	
Date limite d'envoi des dossiers par mail : scvu.fsdie@listes.univ-ubs.fr	Commission Vie étudiante (Présentation du/des dossier(s) de demande de subvention par un membre de l'association)
Lundi 3 octobre 2022 à 12h	Jeudi 13 octobre 2022
Lundi 7 novembre 2022 à 12h	Jeudi 17 novembre 2022
Lundi 21 novembre 2022 à 12h	Jeudi 1 décembre 2022
Lundi 9 janvier 2023 à 12h	Jeudi 19 janvier 2023
Lundi 27 février 2023 à 12h	Jeudi 9 mars 2023
Lundi 1er mai 2023 à 12h	Jeudi 11 mai 2023

Lors de la transmission des dossiers de subvention, le dossier doit :

- Être entièrement complété et signé du responsable du projet
- Comporter un dossier détaillé de présentation du projet
- Présenter un budget prévisionnel équilibré (avec un total des recettes strictement égal au total des dépenses)
- Avoir transmis préalablement toutes les pièces demandées (demande d'agrément, statuts, récépissé Préfecture, charte des associations, RIB, ...)

Le dossier de subvention doit être en format PDF unique et inclure l'ensemble des devis (si dépenses supérieures à 200€).

Informations pratiques : <https://www.univ-ubs.fr/fr/vie-des-campus/vie-etudiante/associations-etudiantes.html>
Avant le dépôt du dossier, les porteurs du projet doivent obligatoirement prendre un rendez-vous avec un des personnels de la Maison des Étudiants (MDE), qui assiste l'association au montage et à la finalisation de leur dossier. Il peut aussi orienter les étudiants vers les autres sources de financement envisageables. Sans ce premier rendez-vous à la MDE, la demande de subvention ne sera pas examinée par la Commission Vie Étudiante.

Si les porteurs de projet ne respectent pas les délais indiqués, la demande de subvention ne sera pas examinée par la Commission Vie Étudiante.

Le Service Culture et Vie des Campus et la Maison des Étudiants restent à votre écoute pour toute question.

La Directrice du Service Culture et Vie des
Campus,
Delphine LE GALL



Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

